

FEDERATION SENEGALAISE DE VOLLEY-

Homologué le :		
Homologué le :	TUIATION/ REAFFILIATION	
Sons le Ne _ _ _ _	LIGUE: 10 M DOWNSaison: 2023	
	Date d'Arrivée à la Ligue	
TITRE EXACT DU CO		
TITRE EXACT DU CLUB/ (en toutes lettres et en majuscules)		
KOBAS VOLLE	EYBALL CLUB	
Pratique Sportive : Volley-Ball Beach Volley		
Adresse du Responsable du Club où doivent parvenir toute Départemental	es les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité	
Séga BANFAKHA Tambaarunda	Quartier Courel Diadie	
Téléphone: 77 1106 U 21	Fax :	
Adresse mail officiel du Club (obligatoire):		
TERRAINS Stade Regional COULEURS DU CLUB: Vent B	de Tambacounda anc	
Le présent formulaire doit être envoyé en double par celle-ci à la ligue accompagné des demandes	exemplaire au Secrétariat de la FSVB, un exemplaire sera transmis s de licences des membres du Bureau.	
	oindre également en deux exemplaires les statuts de votre Clubs, le tive du club ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif.	
← Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'u	ne saison, doit faire une demande d'affiliation.	
existence juridique.	raux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son	
Avis motivé de la Ligue :		
Date de la décision portée au Procès-Verbal du Comité D Signature du Président de la Lique	irecteur :	

le Club		
A été déclaré à la Préfecture de :	mbacounda	
le 30/01/2020	mbacounda N° 0000006	GR. TC AAL God
BUREAU DU COMITE DIRECTEUR	· 公司,宋朝·王祝刘明明明明明 第二次[1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1]	The state of the s
QRan	Nom Prénoms Profession et Adresse)	
Vice-Présidents :	A	
Secrétaire Général :	don Lamine Vi	doyl
	nou Dieng	<u> </u>
Si le Club est multi-sportif BUREAU DE LA SECTION VOLLEY-BALL DU CLUB (1)		
Président : Vice-Présidents : Secrétaire Général : Trésorier Général :		
(1) les membres du Bureau d'un club n section d'un club multi-sportif, doivent	e pratiquant que le Volley-Ball/Beach Volley obligatoirement être licenciés à la FSVB (Ar	et les membres du Bureau d'une ticle 7 des Statuts).
La présente demande implique le respect des règles déontologiques du sport définies par le Comité National Olympique et Sportif Sénégalais et l'adhésion pleine et entière à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F.S.V.B.		
	ATTESTATION	
Le soussigné s'engage sur l'honneur à :		
	les membres adhérents du Club (Article 7 des	Statuts Fédéraux)
faire respecter les règles et procéc Généraux de la FSVB.	lures régissant la création et le renouvellement	des licences définies dans les Règlement
CACHET	Fait à :	100 un daie: 21/04/2027
DE LA LIGUE	Nom et Qualité : Se qua	Janfakha I Priesiden-
2	Cachet du Club	SIGNATURE